

AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Danielle Caron, greffière de la Ville de La Pocatière, que le conseil municipal de la Ville de La Pocatière sera saisi, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue le lundi 5 juillet 2021, à 20 h, par visioconférence, de la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets

La demande vise l'augmentation de la largeur de l'entrée charretière de 6 m à 8,6 m.

Dans le cas où le conseil décidait d'approuver cette demande de dérogation mineure, cette dernière serait réputée conforme au règlement de zonage de la Ville.

Identification du site concerné : 1321, avenue de la Falaise

Consultation écrite

En vertu de l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, une municipalité qui entend statuer sur une demande de dérogation mineure doit accompagner la procédure requise ou la remplacer par une consultation écrite sur la demande de dérogation mineure. Ainsi, toute personne intéressée est admise à faire valoir ses objections au projet précité en les faisant parvenir, par écrit, à la greffière de la Ville de La Pocatière, avant 16 h 30 le 5 juillet 2021.

Si la séance du 5 juillet 2021 était tenue en présentiel, au lieu ordinaire des réunions du conseil, toute personne intéressée pourrait également se faire entendre lors de ladite séance.

Donné à La Pocatière, ce 17 juin 2021.

Danielle Caron, OMA
Greffière